

Motion intitulée

« Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie »

Le Conseil communal est chargé de présenter des propositions concrètes et réalisables sur le plan communal qui favorisent la transition vers une économie énergétique plus écologique et une meilleure qualité de vie dans notre commune.

Ces propositions se regroupent en plusieurs volets :

1. Valorisation et promotion des transports publics
2. Incitations à la transition vers des véhicules privés électriques
3. Mise en place d'un réseau de mesure des polluants dans l'atmosphère
4. Promotion de la production photovoltaïque locale

Volet 1.

Afin de valoriser et promouvoir les transports publics, il est proposé que la commune de Saint-Blaise offre à ses résidentes et résidents des bons de réduction à l'achat d'un abonnement annuel (zones 10 et 11):

- Les jeunes de 6 à 15 ans révolus bénéficient d'un bon de réduction de 50% sur leur abonnement junior.
- Les jeunes en formation de 16 à 25 ans révolus bénéficient d'un bon de réduction de 50% sur leur abonnement dans les zones de leurs études, mais uniquement dans le canton.
- Les adultes bénéficient d'un bon de réduction sur tout abonnement annuel égale à la différence entre les tarifs plein et junior, une façon de rester jeune toute leur vie !

Également au volet des transports publics, et notant qu'une initiative populaire pour la gratuité des transports publics neuchâtelois sera prochainement soumise au vote du peuple, le Conseil communal est chargé de présenter un rapport sur l'impact financier de cette initiative pour la commune.

En tenant compte en particulier du fait qu'actuellement près de 2/3 des coûts des transports publics locaux sont déjà assumés par la fiscalité, et que tous les coûts dus à l'infrastructure, à l'émission et au contrôle des billets et abonnements seraient éliminés, avec une meilleure économie et efficacité accrue sur le plan macroéconomique.

Volet 2.

Le Conseil communal est chargé d'étudier l'introduction de mesures communales d'incitation à la transition vers des véhicules privés électriques.

Plutôt que des subventions en pourcentage du prix d'achat, comme actuellement en vigueur à la ville de Neuchâtel, il est proposé par exemple que l'incitation prenne la forme de contributions forfaitaires.

Dans une première phase d'essai, et en considérant notamment la géographie spécifique de Saint-Blaise, il est proposé d'attribuer une subvention communale à l'achat d'un vélo électrique neuf, par exemple 300 frs.

Volet 3.

L'utilisation de combustibles fossiles pour les transports et la production d'énergie ne produit pas seulement un impact global sur l'atmosphère à cause du CO₂, mais aussi toute une série de polluants émis de manière diffuse qui sont très négatifs pour notre santé.

Une meilleure information à ce propos, basée sur de mesures locales, en rendant la population consciente des taux de polluants et des dégâts pour la santé, devrait par ricochet favoriser les choix individuels vers l'utilisation d'énergies propres.

Le Conseil communal est donc chargé d'étudier la mise en place d'un réseau communal automatisé de mesures de la qualité de l'atmosphère, qui seraient publiées sur une page internet. Ces mesures régulières en plusieurs endroits du territoire communal concerneraient :

- Ozone, hydrogène et oxides d'azote
- Les divers composants volatiles organiques
- Les particules fines (PM2.5 en particulier)

Il conviendrait d'y ajouter des mesures de radioactivité. En effet les travaux de démantèlement de la centrale de Muhleberg (située à 15 km de Saint-Blaise) n'ont pas de précédent historique. Comme tels ils peuvent représenter une source de risque potentiellement même plus élevé que l'opération normale de la centrale.

Volet 4.

Une récente statistique publiée dans ArcInfo a montré que Saint-Blaise occupe l'avant-dernière place parmi les communes neuchâteloises en termes de production d'énergie photovoltaïque. Le Conseil communal est donc chargé d'introduire des dispositions afin de corriger ce retard de Saint-Blaise.

Ces dispositions devraient être de plusieurs types :

- Au niveau du règlement et des décisions administratives en matière d'urbanisme : favoriser par une approche proactive et le moins bureaucratique possible tous les projets de pose de panneaux solaires, aussi sur les toits de l'ancienne localité.

Ceci dans l'esprit et la lettre de la LAT fédérale : « ... *l'intérêt à l'utilisation de l'énergie solaire sur des constructions existantes ou nouvelles l'emporte en principe sur les aspects esthétiques* » (art. 18, dernier alinéa).

- Réaliser une étude détaillée de l'état du réseau électrique communal par rapport à sa capacité de soutenir une production photovoltaïque diffuse, aussi sur ses branches extrêmes. Ensuite réaliser les investissements probablement nécessaires à cette fin.
- Mettre en place des conditions financièrement favorables pour l'échange avec le réseau du courant produit localement, par exemple par des schémas d'autoconsommation virtuelle.

Saint-Blaise, le 20 janvier 2020

Les Conseillers généraux motionnaires :

Alain Marti

Davide Poma

Lorenzo Zago